



Protocole sanitaire 2020

Les Ateliers de Nicouline

- Le référent "covid" sera Madame Marie-Claude GAHERY et chaque animatrice sera responsable du bon respect du protocole en début et en fin de chaque atelier qu'elle encadre.
- Il sera mis à disposition :
 - Des masques chirurgicaux en dépannage
 - Du gel hydroalcoolique
 - Du désinfectant pour le nettoyage du mobilier en fin de cours.
 - L'animatrice tiendra le registre des présences et procèdera à l'aération de la salle ainsi qu'à la désinfection des tables et chaises.

-Il sera demandé à nos adhérentes de se présenter masquée et d'avoir son propre matériel quelque soit l'atelier auquel elle participe.

Que ce soit en couture ou autre activité, il n'y aura plus de matériel mis à disposition (machine, carton de coupe, documentation, etc...) durant l'épidémie.

- Chaque adhérent recevra un exemplaire du protocole déposé avant la reprise de nos activités et un exemplaire sera affiché dans la salle.
- Tous les ateliers sont dédoublés et n'acceptera que 5 participants et une seule animatrice. Soit une personne par table et deux à chaque extrémité de la grande table de 3m x 1m.
- Notre salle disposant de deux portes, l'une sera pour l'entrée et l'autre pour la sortie des adhérentes.

Afin de limiter les échanges, il sera demandé aux adhérentes d'attendre dans la petite salle contigüe que l'atelier précédent soit terminé (aération et désinfection des tables) avant d'entrer dans la salle sur autorisation de l'animatrice; le groupe précédent sortant par la porte principale directement dans le couloir.